

SIGES

CÔTE D'IVOIRE



« Le succès de ce pays repose sur l'agriculture »

Félix Houphouët Boigny

NOTE SECTORIELLE SUR LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Document : **Note d'analyse sectorielle**

Secteur : **Agriculture**

Activité : **Cultures de rente et vivrières**

Bénéficiaire : **Investisseurs, porteurs de projets**

Réalisé par :

SIGES CI

Tel : 27 22 21 99 81

Email : info@siges-ci.com / www.siges-ci.com

Abidjan – Cocody, 2 plateaux



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	4
PRESENTATION GENERALE	5
I. Cultures de rente	5
a) Le cacao et le café	5
b) Palmier à huile, hévéa, noix de cajou	6
c) Coton	7
d) Ananas et mangue	8
II. Cultures vivrières	9
a) Le riz	9
b) Maïs, mil et sorgho	10
c) Les tubercles (manioc, igname)	10
d) Les cultures maraichères	10
FONCTIONNEMENT	11
I. Agriculture de rente	11
a) Principales étapes	11
b) Traitement après récolte	13
II. Agriculture vivrière	14
III. Réglementation et contrôle	16
IV. Difficultés majeures	17
CONCLUSION	17

INTRODUCTION

Dans la formation de l'univers et des nations, certains pays se sont retrouvés dans des positions sur le globe terrestre, leur permettant de bénéficier de diverses ressources naturelles et d'autres par contre, se sont retrouvés avec peu ou pas de ressources naturelles. Cette situation qui a créé une injustice naturelle pourrait justifier les fondements de la théorie de l'avantage comparatif d'Adam Smith entre les nations. Chacune se spécialisant sur ce qu'elle peut produire à moindre coûts afin d'échanger avec les nations qui produirait à des coûts plus élevés.

Ainsi, plusieurs pays d'Afrique se sont retrouvés dotés de nombreuses ressources naturelles engendrant de ce fait une convoitise de la part des nations développées. Face à cette grâce de la nature, la Côte d'Ivoire à l'image de nombreux pays africains, se caractérise comme une terre propice à l'agriculture avec de grandes superficies de terres arables. Ce qui a conduit le premier Président de la République de Côte d'Ivoire, feu le Président Felix Houphouët Boigny a déclaré que le succès de ce pays repose sur l'agriculture.

En Côte d'Ivoire, le secteur de l'agriculture représente 25% du PIB et occupe près de 50% de la population active. C'est le secteur qui emploie plus de main d'œuvre, qualifiée ou pas, contribuant ainsi à la réduction du chômage. Au-delà de l'aspect création d'emplois, c'est un secteur stratégique dans la mesure où il contribue à la sécurité alimentaire à travers la production d'aliments.

Face aux défis d'employabilité de plus en plus importants, le secteur de l'agriculture présente de nombreux débouchés pour les jeunes qui voudraient entreprendre. La Côte d'Ivoire est un pays présentant de grandes opportunités avec de vastes terres arables et un climat favorable à la production agricole.

Le secteur agricole dans son ensemble, comprend plusieurs spéculations ou cultures qui peuvent être produites. L'objectif de la présente note sectorielle ne consiste pas à mettre en évidence l'ensemble des cultures en Côte d'Ivoire, mais de présenter un tour d'horizon de quelques-unes que nous avons regroupé en deux (2) grands blocs : les cultures de rente et les cultures vivrières. Les cultures de rente sont les principales matières premières agricoles d'exportation notamment le café-cacao, l'hévéa, le palmier à huile, etc. Quant aux cultures vivrières, il s'agit de celles ayant des cycles de production relativement court et intervenant généralement dans la consommation directe.

La présente note sectorielle est subdivisée en 2 grandes parties ; la première partie fait une présentation générale de l'ensemble des cultures retenues pour notre analyse et la seconde met en évidence le mode de fonctionnement ou les étapes de production de celles-ci.

PRESENTATION GENERALE

Le secteur de l'agriculture est souvent divisé en 2 grands groupes. Celui des cultures ayant des périodes de début de production relativement longues, appelé agriculture de rente et celui des cultures à cycle court appelé agriculture vivrière. Notre analyse regroupera donc les différentes cultures au sein de ces 2 grands groupes.

I. Cultures de rente

L'agriculture de rente correspond à plusieurs caractéristiques. D'une part, elle peut être considérée comme une culture pérenne qui peut être exploitée sur plusieurs années tel que : Le café, le cacao, l'hévéa, le palmier à huile, l'anacarde, la mangue, etc. D'autre part, elle fournit des récoltes qui ne sont pas destinées immédiatement à la consommation humaine et nécessitant une transformation industrielle pour obtenir des produits à forte valeur ajoutée. Ce type d'agriculture joue un rôle important dans l'économie en raison de la place qu'elle occupe dans les processus d'industrialisation. En raison de son caractère rentier, cette forme d'agriculture apparaît comme un investissement sur le long terme pour les personnes qui la pratiquent.

a) Le cacao et le café

La Côte d'Ivoire, premier producteur africain domine le marché mondial de production de cacao avec une production annuelle s'élevant en moyenne à 1.200.000 tonnes soit 41% de la production mondiale, représentant une source importante de devises pour le pays. Quant au café le pays est respectivement le 4^{ème} et le 17^{ème} producteur africain et mondial, en raison d'une baisse progressive de la production depuis les indépendances. En 2022, la production annuelle était estimée à 2,4 millions de tonnes de fèves de cacao et 95.000 tonnes pour les fèves de café. Sur ces volumes, 2,2 millions de tonnes (soit 92%) ont été exportées pour le cacao (en fèves et en beurre de cacao) et 74.000 tonnes (soit près de 78%) pour le café. Au plan social, ce sont environ 800.000 producteurs qui animent l'appareil de production, faisant vivre ainsi environ 8.000.000 personnes des revenus du café et du cacao. Par ailleurs, les vergers de cacaoyers et de caféiers sont principalement répartis dans les zones sud-ouest, centre, sud-nord du pays avec une forte concentration dans les zones sud-ouest et sud-est.



b) Palmier à huile, hévéa, noix de cajou

La Côte d'Ivoire occupe le 2^{ème} rang africain et le 9^{ème} rang mondial en matière de production de palmier à huile. Elle produit en moyenne 650.000 tonnes d'huile de palme brut par an. En effet, la production connaît un véritable essor depuis plus de 10 ans passant de 1,6 millions de tonnes en 2011 à 2,4 millions de tonnes en 2022, soit une augmentation d'environ 50%. A ce jour, la production représente plus de 4 % du PIB, génère 500 milliards de FCFA de revenus annuels et repose sur environ 50 000 planteurs repartis sur 250 000 hectares de plantation détenues à 70% par les villageois et à 30% par les sociétés industrielles. Elle fait vivre directement ou indirectement près de 2 millions d'Ivoiriens.



Le palmier à huile est une culture des régions humides, il est donc cultivé dans les zones forestières, à l'ouest et à l'est du pays. Par ailleurs, le conseil hévéa palmier à huile, autorité de régulation de ce secteur a plafonné en avril 2023 les volumes autorisés à l'exportation de l'huile de palme brut et de l'huile de palme raffinée. Cette mesure fait suite à une précédente datant de décembre 2022 interdisant l'exportation d'huile de palme dans la sous-région pour mieux réguler et alimenter le marché intérieur et éviter les pénuries futures.

Tout comme le palmier à huile, la production de la noix de cajou a connu un bond spectaculaire ces dernières années en raison de sa forte demande sur le marché mondial et grâce à une politique de promotion et de développement de ce secteur à fort potentiel. Ainsi, la production a fait un bond d'environ 150 % passant de 400 mille tonnes en 2011 à 1 225 934 tonnes en 2023, hissant ainsi la Côte d'Ivoire au rang de 1^{er} producteur mondial et, 2^{ème} exportateur mondial après le Vietnam avec 849 250 tonnes exportées en 2023 contre 719 000 tonnes en 2022. Le secteur produit un chiffre d'affaires annuel d'environ 600 milliards de FCFA et contribue à hauteur de 9% au PIB. Véritable levier de développement économique et social, la filière anacarde génère un revenu à plus de 400 000 producteurs ivoiriens et s'étend sur une superficie d'environ 1,6 millions d'hectares répartie dans le nord, le nord-est le centre et l'est du pays. Cependant, pour permettre aux unités de transformations locales d'être approvisionnées en noix brutes de cajou et renforcer les capacités de transformations, le gouvernement ivoirien a interdit l'exportation de la matière première de manière temporaire depuis le 7 mai 2024.

Quant à l'hévéa, il est prouvé que sa culture requiert particulièrement un climat tropical humide. La production se concentre donc dans les zones sud, sud-est, sud-ouest et se propage de plus en plus au centre et à l'est du pays. La production de caoutchouc naturel occupe environ 170 000 personnes et s'étend sur une superficie de plus de 700 000 hectares pour une production estimée à 1,6 millions de tonnes en 2023. (C'est une hausse de 350 000 tonnes par rapport à l'année 2022). Précédemment classée 4^{ème} producteur, la Côte d'Ivoire est actuellement le 3^{ème} producteur mondial de caoutchouc avec une contribution à hauteur de 12% et s'est imposée en tant que leader du continent africain en étant 1^{er} avec près de 80% de la production globale.

L'hévéa est pour le pays, la seconde source de devises du secteur agricole derrière le cacao et devant l'anacarde. Mais le secteur rencontre des difficultés au niveau de la transformation du caoutchouc. Dans ce contexte, plusieurs stratégies ont été mises en place pour palier à ce déficit et atteindre d'ici 2025 une transformation de 100% de sa production locale. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement a pris un décret interdisant l'exportation de caoutchouc naturel depuis novembre 2023.

c) Coton

Le cotonnier est une plante arbustive de 1 à 2 mètres de hauteur dont les fruits donnent à maturité du coton graine. Le coton joue un rôle très important dans l'équilibre économique et social de la Côte d'Ivoire en étant notamment la principale source de revenus monétaires des cultivateurs dans les différentes zones de productions : le nord et le centre. Après le binôme café cacao, l'anacarde, le palmier à huile, et l'hévéa, l'or blanc est également une source d'entrée de devises. Après avoir été longtemps délaissé par les cultivateurs après plusieurs difficultés liées à la crise post électorale qu'a connue le pays, sa production connaît depuis une remontée et a même atteint un pic de 539 000 tonnes produites pendant la campagne 2021/2022. La filière génère aujourd'hui près de 3,5 millions de revenus pour environ 110 000 producteurs qui travaillent sur plus de 400 000 hectares. La Côte d'Ivoire est le 4^{ème} producteur africain de coton derrière le Bénin, le Mali et le Burkina Faso avec une production estimée à 394 631 tonnes pour la campagne 2023/2024.



Aussi, convient-il de souligner que le cotonnier, bien que n'étant pas une culture pérenne est retenu parmi les cultures d'exportation qui rapportent des devises et qui contribuent à l'industrialisation de l'économie.

d) Ananas et mangue

L'ananas est un fruit cultivé pour son jus gouteux ainsi que ses vertus thérapeutiques qui a fait ses beaux jours dans le sud Comoé précisément à Bonoua reconnu comme la première zone de production. Cependant, la production nationale est décroissante depuis plus d'une décennie passant 238 000 tonne en 2000 à 50 000 tonne en 2022 entraînant également une diminution considérable des exportations qui affichent en 2023 une baisse de 27% par rapport à 2022 passant de 32 400 à 23 557. Il en ressort comme cause, des problèmes structurels mais aussi ceux liés à l'acquisition des semences, à la pluviométrie et surtout au désintéressement des petits producteurs pour ce fruit au profit d'autres cultures de rente. Aujourd'hui, la majeure partie des plantations d'ananas appartiennent à des entreprises agro-industrielles.

La mangue est un fruit exotique et tropical qui procure un éventail de nutriment (vitamine A, C, antioxydant, fibre, minéraux, potassium) nécessaire à une bonne santé. Ce fruit saisonnier fait partie intégrante de l'alimentation des ivoiriens et existe en plusieurs variété dans le monde mais principalement 5 en Côte d'ivoire qui sont : l'Amélie, le Kent, le Keitt, Brook et le Zill. En terme de plantations, le pays dispose de vergers aussi bien traditionnel que moderne repartis sur plus de 20 000 hectares essentiellement dans les régions de la Bagoué, du Poro, du Tchologo, et du Hambol. La production annuelle quant à elle est estimée à 170 000 tonnes avec 80% pour la consommation locale et 20% destiné à l'exportation. La production ayant su s'adapter aux exigences des marchés européens, a permis aux exportations d'évoluer positivement au fil des années passant de 71 tonnes en 1981 à 22 533 tonnes en 2015 pour atteindre plus de 40 000 tonnes en 2021. C'est ainsi que la Côte d'ivoire s'est hissée au rang de premier exportateur africain de mangue et le 3^{ème} exportateur sur le marché européen avec pour variété la plus exportée : la mangue Kent et l'Amélie. La filière mangue contribue ainsi à la diversification agricole du pays. C'est le 3^{ème} fruit le plus exporté après la banane, et l'ananas générant plus de 16 milliards de bénéfices en 2021, elle contribue à hauteur de 4% au PIB, représente 10% de la production fruitière nationale et permet à plus de 7 000 producteurs de vivre. Il est important de noter qu'une grande partie de la production périt par défaut de conservation et de transformation. Ceci devrait pousser à la réflexion afin de trouver des solutions à ces problématiques.



II. Cultures vivrières

L'agriculture vivrière aussi appelée agriculture de subsistance se définit comme une agriculture principalement tournée vers l'autoconsommation. Généralement, elle se pratique manuellement de manière archaïque et en exploitation familiale. La production n'étant destinée à aucune industrie agroalimentaire ni à l'exportation la majeure partie de la production est consommée par les producteurs et l'excédent est ensuite commercialisé. Les cultures vivrières peuvent se subdiviser en 3 catégories : les cultures maraichères et légumineuses, les cultures céréalières et les tubercules

Les céréales sont des plantes cultivées en général pour leurs fruits mais aussi pour leur grain riche en amidon et qui servent de base à l'alimentation dans plusieurs régions du monde. En Côte d'Ivoire, la culture des céréales est centrée sur le riz, le maïs, le mil et le sorgho.

a) Le riz

La Côte d'Ivoire est le 6^{ème} producteur de riz en Afrique subsaharienne derrière le Nigeria, Madagascar, la Tanzanie, le Mali et la Guinée. Le riz cultivé sur plus de 600 000 hectares dans les bas-fonds et les plateaux de plusieurs régions du pays (les zones forestières, les zones de savanes, les zones montagneuses de l'ouest du pays) est progressivement devenu l'aliment le plus consommé par la population ivoirienne. La demande intérieure s'élève à environ 2,4 millions de tonnes par an soit environ 70kg par habitant. La production globale ne comble qu'un peu moins de 50% de cette demande. En effet, la production de riz blanchi est passée de 1,07 millions de tonnes en 2021 à 1,1 millions de tonnes en 2022. De même celle du riz paddy était de 1,7 millions de tonnes en 2022 contre 1,6 millions de tonnes en 2021. Pour combler ce déficit le pays a donc recours à des importations massives de riz blanchi. En terme de volume, pour la Côte d'Ivoire cela représentait 1,56 millions de tonnes en 2022 contre 1,44 millions de tonnes en 2021.



b) Maïs, mil et sorgho

Le maïs est la deuxième céréale la plus cultivée et consommée après le riz par la population ivoirienne. On le retrouve principalement dans le nord du pays. La production annuelle de maïs est croissante passant progressivement d'environ 700 000 tonnes en 2011 à 1 685 000 tonnes en 2022. Cette production est totalement absorbée par le marché intérieur car le maïs en plus d'être utilisé quotidiennement dans l'alimentation (farine, pâte, semoule, couscous, bière locale ou industrielle, farine infantile, galette) est aussi utilisé dans la fabrication d'aliments pour le bétail et la volaille. Notons que la production annuelle est déficitaire tant les besoins sont de plus en plus croissant d'où le recours par le gouvernement à l'importation.

A l'instar du maïs, le mil et le sorgho sont très répandus en Afrique de l'ouest. Ils jouent un rôle très important dans l'alimentation de la population, particulièrement celle de la zone nord de la Côte d'Ivoire où ils sont essentiellement cultivés. La production annuelle s'estime respectivement à 33,175 et 70 000 tonnes par an pour le sorgho et le mil.

c) Les tubercles (manioc, igname)

L'igname est la 2ème culture vivrière en Côte d'Ivoire après le riz. Sa production se localise dans les zones des savanes et un peu moins en forêt. Deux catégories sont présentées sur le marché avec une multitude de variétés : les ignames précoces telles que le Kponan et les ignames tardives comme le bêtê-bêtê qui sont produites principalement dans le centre et l'est de la Côte d'Ivoire. Le pays est autosuffisant avec une production moyenne de 7 millions de tonnes par an et se classe 3ème au rang mondial après le Ghana et le Nigeria. Par ailleurs, la consommation locale représente environ 35% de la production.

Quant au manioc, c'est le deuxième tubercule le plus consommé après l'igname avec une consommation estimée par habitant à 119,3kg/an. La production ivoirienne quant à elle connaît une croissance exponentielle passant de 2 306 839 tonnes en 2010 à environ 6 300 000 tonnes en 2022 soit une croissance moyenne de 10,5 par an. La production du manioc contribue de manière cruciale à la sécurité alimentaire des populations vivant dans les zones aussi bien rurales qu'urbaines et permet de générer des emplois. Ainsi, il contribue à 2,8% du PIB, occupe 9 millions de personnes et fournit près de 4,5% d'emplois dans les différentes zones de production du pays principalement le sud, le centre et l'ouest.

d) Les cultures maraichères

Communément appelé légumes, les cultures maraichères sont pratiquées depuis toujours sur l'ensemble du territoire. Elles occupent une place importante dans l'alimentation de toutes les franges de la population. A la base, elles sont pratiquées à 60% par les femmes et les jeunes. On peut en citer entre autres : la tomate, l'aubergine, le gombo, le piment, l'oignon, la carotte, le chou, le haricot vert, etc.

Les principales zones de productions sont le centre, l'est, le nord et les périphéries d'Abidjan. La demande intérieure en légume en Côte d'Ivoire s'élève à environ 1 million de tonnes par an ce qui se révèle être bien au-delà de l'offre nationale. Ainsi,

pour pallier à ce déficit et permettre aux ivoiriens d'avoir une alimentation saine et équilibrée, le pays a recourt à des importations. Chaque année, la Côte d'Ivoire importe près de 200 000 tonnes de ces produits en provenance de certains pays d'Afrique notamment le Burkina Faso, le Mali, le Niger, l'Algérie et le Maroc mais également de l'Europe.



FONCTIONNEMENT

De manière générale, devenir agriculteurs se révèle être simple car cela ne nécessite pas une expertise approfondie par des années d'études mais une bonne connaissance du mode de fonctionnement de la culture ou spéculation choisie et surtout avoir la parcelle avec les caractéristiques recommandées. Pour s'assurer donc de la qualité du sol, il est recommandé de s'adresser à un professionnel.

I. Agriculture de rente

La toute première étape après le choix de la spéculation ou culture est l'identification ou l'acquisition de terre qui servira à faire la plantation. Ainsi, pour l'acquisition de la terre, deux options s'offrent à l'agriculteur : l'achat ou la location. Après obtention du terrain, l'acquisition des semences, des équipements pour cultiver et entretenir la terre (*c'est-à-dire des sachets des cabosses, des plants, des bottes, des machettes, des produits phytosanitaires pour traiter les pépinières, des arrosoirs, des engrais etc.*) qui se fait dans les centres de recherche agricole et sur les marchés locaux dédiés à cet effet. Les étapes des cultures de rente se résument comme suit.

a) Principales étapes

Le choix du sol :

Selon le type de culture il faut avoir le sol qui convient. Dans le cas du cacao, du café, du palmier à huile, de l'anacarde, il faut préférer les sols profonds et cependant éviter

les terres qui ont du mal à absorber l'eau après la pluie tel que les bas-fonds ou les terres avec beaucoup de cailloux ou argileux.

Pour l'hévéa, l'agriculteur doit opter pour un sol avec une texture sablo-argileux ou argileux, profond et non gorgé d'eau sur au moins 1 mètre de profondeur.

Construire un ombrage :

Il est important de limiter ou modifier la quantité de lumière, la température et les mouvements de l'air dans la plantation pour ainsi favoriser la longévité de la plante. Au cours de son évolution, le niveau de l'ombrage diminue jusqu'à la suppression. Ensuite remplir les sachets avec de la bonne terre pour la mise en place de la pépinière.

Faire une pépinière :

Semer les fèves dans les sachets de terre et entretenir régulièrement. Enlever les mauvaises herbes, protéger les pépinières contre les attaques, les arroser correctement et enfin nettoyer les alentours et les allées de l'ombrière.

Il faut préciser que la période de piquetage des plants de pépinière varie de 3 semaines à 1 mois en fonction de la culture.

Préparation du terrain :

Cette opération qui débute 2 à 3 mois avant la mise en place des plants dans le champ consiste au nettoyage (labour et traitement du sol) du terrain afin de le débarrasser de tout ce qui pourrait nuire dans le futur au développement de la plantation tel que la samba ou le kolatier pour le cacaoyer, le bananier pour le café. Par contre, il est nécessaire de planter des arbres qui favorisent la pousse comme les cultures vivrières (riz, igname, etc.) et les légumes pour le café et le palmier à huile. Ces plantes feront de l'ombre aux plants issus de la pépinière afin de faciliter leur croissance.

Piquetage et entretien de la plantation :

L'action la plus importante se révèle être la sélection des jeunes plants les plus vigoureux pour optimiser le rendement tout en gardant les moins bons en réserve. Cette étape intervient après avoir mis en terre les plantes de couverture. Pour cela il faut, déterminer les lignes de plantation, creuser des trous, mettre les plants dans la terre puis conduire la plantation à maturité. Aussi, nettoyer régulièrement la plantation, remplacer les pieds morts, apporter de l'engrais et des pesticides quand nécessaire, détruire les plantes et les insectes qui se nourrissent de la culture et protéger la plantation contre les feux de brousse et irriguer régulièrement en fonction des saisons. Cette étape nécessite souvent l'accompagnement et les conseils des professionnels du domaine afin d'obtenir une bonne récolte.

Récolte :

Au bout de 2 à 3 ans selon les variétés, la récolte peut s'effectuer. La petite récolte de juin à juillet puis la grande récolte d'octobre à décembre pour une fréquence de 2 semaines s'agissant du cacao et le café.

Dans le cas de l'hévéa, on commence à saigner lorsque l'arbre a 6 ans d'âge et mesure au moins 2 mètres de long pour 50 cm de circonférence. La récolte s'effectue tôt le matin tous les 3 ou 4 jours et le latex se forme 4 heures après la saignée.

Quant au palmier à huile, la récolte commence après 4 ans de croissance végétative y compris la période de pépinière qui dure 1 an avant le piquetage. Les régimes de palme doivent être à bonne maturité c'est-à-dire lorsque le fruit se détache spontanément de l'arbre.

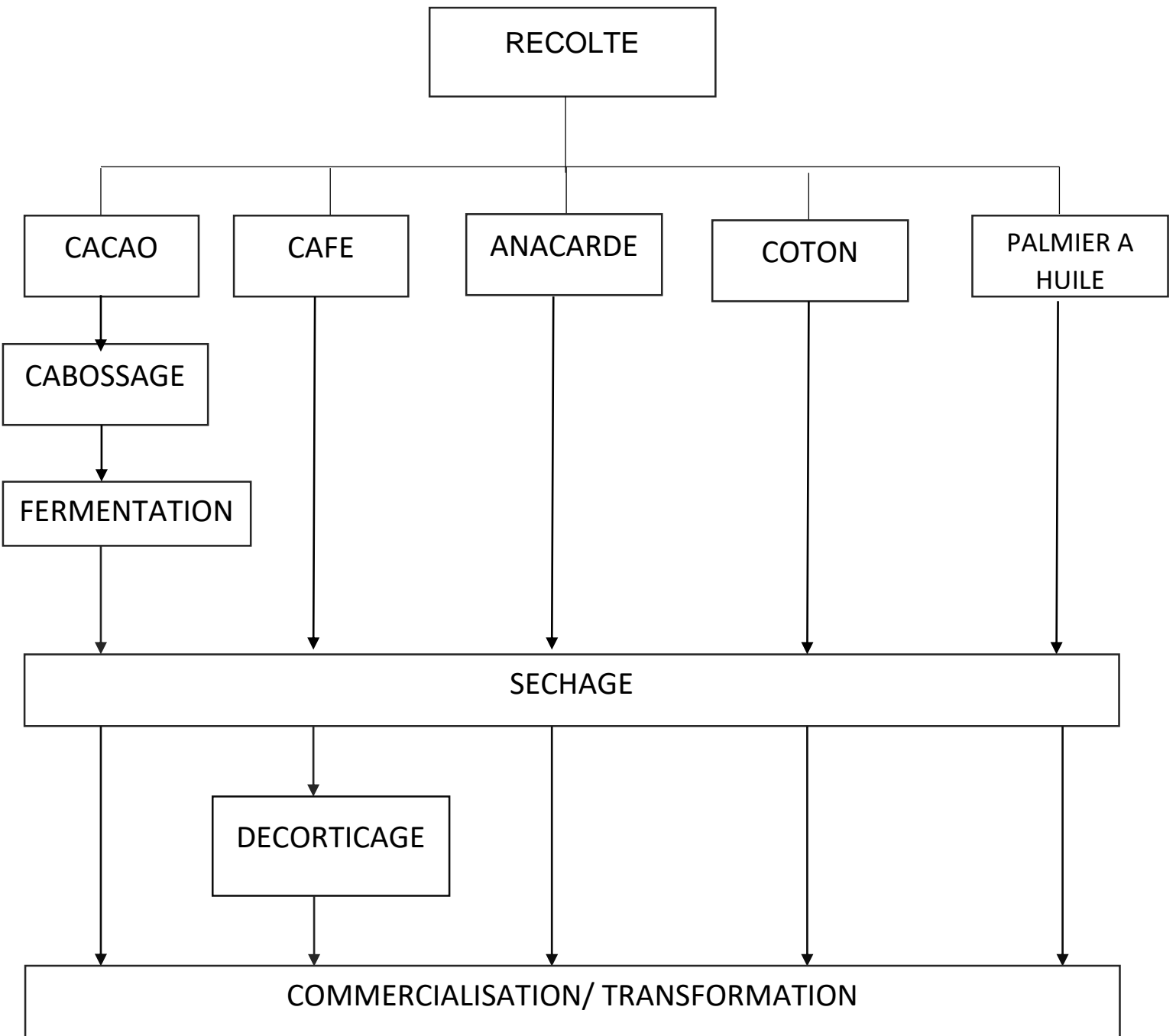
Avec l'anacardier, il faut attendre 2 à 3 années pour avoir les premiers fruits. Mais il faut attendre à partir de la 6^{ème} année pour espérer avoir une récolte abondante. Lorsque les fruits sont murs, ils prennent une couleur rouge, violet, orange ou jaune selon la variété puis tombent de l'arbre. Il faut alors chaque jour les ramasser pour éviter que les animaux (bœufs, moutons et rongeurs) s'en emparent ou que les parasites au sol les détruisent.



Pour le coton, la récolte se fait avec des emballages en pagnes ou en jute. Il faut faire plusieurs passages tout en prenant le soin d'éviter de faire la récolte après la pluie ou tôt le matin à cause de la rosée. La séparation du coton blanc d'avec celui d'une autre couleur étant faite, le tout doit être transporté hors du champ.

b) Traitement après récolte

Chaque culture de rente est soumise à un processus de traitement pour obtenir un produit de qualité, prêt pour la commercialisation ou pour la transformation.



II. Agriculture vivrière

Les cultures vivrières se révèlent avoir le même mode de fonctionnement que les cultures de rente à une exception près : le facteur temps.

En effet, elles ont cette particularité de produire dans un délai très court et en grande quantité : c'est le cas du manioc, et de l'igname cultivé sur des sols sablo-argileux et de préférence bien drainer et fertiles. La récolte quant à elle s'effectue entre 11 et 20

mois après le semi et 7 à 9 mois respectivement pour le manioc et l'igname. Ces tubercules sont déterrés pour ensuite être vendues directement pour la consommation ou transformées.

La transformation du manioc se réalise à 2 niveaux : artisanale et industrielle. Au niveau artisanal, le manioc peut être transformé en attiéké, en placali, en liqueur, gari, tapioca ... Au niveau industriel, c'est plutôt en amidon, en farine, en colle, et aussi en attiéké, etc.. Il est commercialisé sous sa forme brute sur les marchés locaux et internationaux, autant de plus en plus ces différentes formes sont plébiscitées hors du pays. Quant à l'igname elle est généralement bouillie puis consommée directement ou cuisinée de différentes manières ou encore est transformée sous forme de farine.



Quant au riz il se cultive différemment selon qu'il est irrigué (il se cultive alors dans les bas-fonds toute l'année avec un sol argileux sableux, limoneux argileux, ou sablo-argileux) ou pluvial (dans ce cas il faut éviter les sols sableux). Il en va de même pour la culture du coton ou le choix doit porter sur les sols gravillonnais profonds avec une bonne capacité de drainage. Selon les variétés, le riz peut être récolté après 95 jours (variété précoce), à presque 250 jours (variété très tardives) et entre 120 et 150 jours (variété à maturité moyenne) après le semis. On reconnaît qu'ils sont prêts lorsque les grains ont une couleur jaune et deviennent durs.

Pour les cultures maraichères (cas de la tomate, du piment et de l'aubergine) qui sont bien adaptées au climat tropical, leur production reste possible sur toute l'année à condition d'avoir un apport d'eau régulier en période de sécheresse.

Il existe plusieurs espèces comestibles d'aubergines cultivées en Côte d'Ivoire : le n'drowa, le klongbo, le gbokouman et l'aubergine violette, il en est de même pour la tomate et le piment. Ces différences sont perceptibles comme pour le manioc et l'igname dans la forme, la couleur, dans le goût mais tous produisent au bout de 4 à 5 mois après le semi pour l'aubergine, 80 à 90 jours pour la tomate et 105 à 130 jours selon les variétés pour le piment. Ces légumes frais se conservent difficilement, ils sont donc acheminés directement après la récolte vers les marchés du pays dans des caisses ou des paniers pour éviter de les abîmer en chemin. Ils subissent des transformations artisanales comme industrielle afin d'obtenir des produits finis dont la

conservation dure encore plus longtemps dans le temps. C'est le cas du piment en poudre, de la tomate concentrée, du ketchup, etc. Sur le marché ivoirien, le leader de la transformation de tomate est TOMACI du groupe CARRE d'OR et en seconde position vient TRAFULE détenu à 100% par des nationaux.

III. Règlementation et contrôle

Culture	Existence d'une autorité de contrôle et de régulation	Nom de l'autorité de contrôle et de régulation
Cacao- café	oui	Conseil du café-cacao
Hévéa-Palmier à huile	Oui	Conseil hévéa- palmier à huile
Coton-anacarde	Oui	Conseil coton-anacarde
riz	Oui	Agence pour le Développement de la filière Riz (ADERIZ)
Maïs	Non	Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER) / interprofession
Igname, manioc	Non	Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER) / interprofession
Mangue	Non	Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER) / interprofession
Autres cultures maraichères	Non	Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADER-PV) / interprofession

IV. Difficultés majeures

Plusieurs difficultés entravent le bon fonctionnement du secteur de l'agriculture parmi lesquelles celles-ci :

- Conflits fonciers et troubles socio-politique sont un frein à ce secteur ;
- Changements climatiques constant et surtout la sécheresse empêchent la production de cultures vivrières de se développer normalement ce qui entraîne des pénuries ;
- Faiblesse de la transformation locale pour les produits de rentes particulièrement rendent ces cultures moins compétitives sur le marché mondial ce qui entraînent la chute des revenus aussi bien pour l'État que pour les producteurs ;
- Difficultés de conservation des produits vivriers ce qui entraînent des d'énormes pertes au niveau des producteurs et des revendeurs ;
- Faible capacité d'actions des structures d'encadrement ;
- Accès difficile à tous les producteurs au matériel agricole nécessaire à la mécanisation des cultures ;
- Prix des cultures de rentes étant fixés à l'international, il y a une non adéquation entre le coût de production et le prix de vente.

CONCLUSION

La Côte d'Ivoire est généreusement dotée d'une terre riche en nutriments et d'un écosystème favorisant le développement de l'agriculture qui, constitue jusqu'aujourd'hui le pilier de l'économie. Cependant le secteur est soumis à des contraintes et des difficultés qui ralentissent et entravent son bon fonctionnement. Le Programme National d'Investissement de deuxième génération de Côte d'Ivoire (PNIA2), succédant au précédent (PNIA) est l'un des programmes d'investissement privé et public dans le secteur qui traduit la volonté de l'État de trouver des solutions adéquates pour y remédier. Il entend créer un système plus inclusif et efficace avec des actions focalisées sur l'amélioration de la valeur ajoutée ainsi que de la performance des marchés. En d'autres termes, il s'agira d'améliorer les récoltes, la transformation ainsi que la commercialisation de notre production agricole. Tout ceci passant par un renforcement des infrastructures de transformation et la promotion des produits agricoles ainsi que la mise en place de politiques favorables pour encourager les investissements privés dans ce secteur.